

## Construction d'une école de filles au bourg.

Données recueillies à partir des différentes délibérations du Conseil Municipal de l'époque.

Construction d'une école de filles au bourg de Lanobre.

En 1925.

La commune a 1376 habitants pour 4218 hectares de superficie.

Les écoles du bourg ont six classes alors que le chef lieu de canton en a 9 pour une population de 1628 habitants.

« La maison d'école des filles est un bâtiment ancien, délabré, aux plafonds très bas », les frais qui devraient être engagés pour une rénovation seraient plus importants que pour une nouvelle construction.

Le 4 octobre 1925, le Conseil réuni sous la présidence de Mr Tournadre, Maire, en présence de Mrs Gendre, adjoint, Boyer, Tyssandier J., Vialleix, Charbonnel, Juillard A, Morange, Ribe, Tyssandier A, Tyssandier L, Juillard J, Malguid. Conseillers.

Excusés : Mrs Cellier, Levet, Tournadre A.

### Choix d'un emplacement :

- Pré Martin d'Estours en bordure du chemin de Morange. C'est l'emplacement actuel de l'école. Ce lieu défendu par le premier magistrat présente l'avantage d'être en hauteur par rapport au ruisseau de la Ganne et en aval de la bonde servant de lavoir public mais a l'inconvénient majeur de n'avoir aucun accès direct au bourg si ce n'est celui actuel passant par la place « JP Cellier » et devant la maison « Charbonnel » et qui s'arrêtait à la maison « Argailot ».

Treize voix pour treize présents, le choix semble acquis cependant les conseillers absents Mrs Cellier et Tournadre demandent une nouvelle délibération arguant l'absence de chemin à partir du bourg.

Le 27 novembre 1925, le conseil se réunit à nouveau, les emplacements envisagés jouxtent le site actuel du parc il s'agit de :

- Premier emplacement : « La Talve » Ribeyrolle qui n'est séparée de la zone marécageuse que par un chemin et qui demeure donc très humide. Le marécage est couvert de dix à vingt centimètres d'eau stagnante durant la majeure partie de l'année et situé à l'endroit le plus froid du bourg.  
Cette « Talve » demeure sans déclivité par rapport au ruisseau de la « Ganne » et ne permet pas l'évacuation « des matières provenant des cabinets d'aisances qui séjourneront ainsi dans les rigoles au détriment de la santé » d'une part et se trouve en amont de la bonde servant de lavoir public d'autre part.  
Le coût est supérieur de 16 000F par rapport au pré Martin, somme qui devrait permettre l'ouverture d'un chemin d'accès direct à partir du bourg.

- Deuxième emplacement : « Enclos Moncourier », il s'agit du terrain qui jouxte la place actuelle « Jean Paul Cellier » entre la route et les sanitaires publics actuels, toujours propriété de la même famille. Ce terrain représentait les mêmes inconvénients que la « Talve » Ribeyrolle avec en sus deux constructions existantes.

Le conseil vote, sept pour la « Talve », sept pour le pré « Martin », la voix du maire compte double et l'école se construira selon la première décision.

Le chemin du bourg à l'école est ouvert en 1928 pour un coût de 2000 F pour l'achat des terrains nécessaires. C'est la voie actuelle qui passe entre l'ancienne poste et la maison « Astic » et qui va partager en deux le jardin existant, la partie la plus petite pour la poste et l'autre pour la maison Amblard actuelle.

Au fil des délibérations on note :

- Etat des naissances :

Années	1911	12	13	16	17	18	19	21	22	23	24
Naissances	26	23	24	9	11	11	8	30	27	30	28

- Coût de construction de l'école pour la commune, subventions déduites : 180000F, cent quatre vingts obligations communales de 1000F. L'amortissement d'emprunt se fait par tirage au sort annuel d'un nombre d'obligations chaque mois d'avril. Tirage au sort effectué par le Conseil Municipal.
- Les plans sont livrés le 10 avril 1929 par Mr Lascombes, architecte à Mauriac. Le coût réel est estimé à 367 657 F.
- Le bâtiment est terminé et contrôlé le 2 juillet 1933. A partir du rapport de « l'ingénieur ordinaire » on note que les travaux « paraissent bien établis et sans malfaçon d'une manière générale » cependant :
  - La fontaine est au milieu de la cour et présente de ce fait un danger.
  - Les fenêtres du rez-de-chaussée du grand couloir et des salles de classes fonctionnent mal, il est impossible de les ouvrir.
  - La conduite entre le réservoir d'eau du grenier et le rez-de-chaussée n'est pas étanche et risque de détériorer le mur.
  - Les soupiraux des caves ont besoin d'un système de fermeture.
  - La jonction des cheminées avec la toiture est mal traitée.
- « Les tuyaux d'évacuation qui se rendent des cabinets du 1<sup>e</sup> étage à la fosse située dans la cave laissent échapper certains jours lorsque le vent souffle dans une direction bien déterminée une odeur nauséabonde et persistante qui envahit le couloir du rez-de-chaussée et les salles de classes ».

Heureusement !

« Le solde de la subvention de la commune ne sera versée que lorsque la preuve sera faite que les imperfections signalées auront disparu. »